

**AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Délibération n°CA-2024-16**

**Portant validation du principe d'un partenariat entre le SDEY et l'ATD 89 visant à consolider des chaînes d'ingénierie publique dédiées à la rénovation énergétique, la mobilité électrique et la mise à disposition d'outils géomatiques**

Date de convocation : 25/11/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**Collège des Conseillers Départementaux**

**Présents**

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;

16 DEC. 2024

ARRIVÉE

**Excusés**

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

**Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale**

**Présents**

- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;

**Excusés**

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1;

**Vu** les statuts de l'Agence technique départementale de l'Yonne approuvés par délibération n°AG-2015-01 du 8 juillet 2015, modifiés par délibérations n°AG-2016-07 du 21 septembre 2016 et n°AG-2018-07 du 29 juin 2018 ;

**Considérant** que la prégnance des problématiques énergétiques, la nécessaire adaptation au changement climatique et le développement de l'information géographique sont des sujets stratégiques de premier plan pour le territoire icaunais et pour lesquels une coopération au sein de la sphère de l'ingénierie publique paraît incontournable dans l'intérêt des collectivités ;

**Considérant** que l'Agence technique départementale de l'Yonne (ATD 89) et le Syndicat départemental d'énergies de l'Yonne (SDEY) sont chacun, dans leurs attributions respectives et à des étapes différentes, des acteurs locaux portant notamment les politiques publiques de la rénovation énergétique des bâtiments et d'installation d'infrastructures de recharge de véhicules électriques dans l'intérêt des territoires ;

**Considérant** l'intérêt pour les territoires que revêt la mutualisation d'outils géomatiques ;

**Considérant** la nécessité de consolider des chaînes d'ingénierie publique au service des politiques publiques et des territoires ;

**Considérant** que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

---

**Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,**

---

### DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'autoriser** le Président du Conseil d'administration à engager les réflexions visant à rédiger une convention de partenariat entre le SDEY et l'ATD 89 pour consolider des chaînes d'ingénierie publique dédiées à la rénovation énergétique, la mobilité électrique et la mise à disposition d'outils géomatiques, qui sera soumise à la validation du prochain conseil d'administration de l'ATD.

Auxerre, le 12 DEC. 2024  
Le Président  
du Conseil d'administration de  
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



*Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.*

*Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21 000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ou <https://citoyens.telerecours.fr>.*

– Transmis au représentant de l'État le : 16 DEC. 2024  
– Notifié aux intéressés le : 16 DEC. 2024